

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue St-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Progrès des Alliés à l'est de Solesmes et du Cateau.

La journée d'hier a été de nouveau extrêmement chaude sur le front de Solesmes au Cateau, ou plus exactement entre l'Escaut et l'Oise.

Les Alliés ont gagné, hier, trois ou quatre kilomètres dans la direction de Le Quesnoy et Landrecies et ont fait quelques milliers de prisonniers.

Le texte officiel de la dernière note de l'Allemagne est entre les mains de M. Wilson depuis hier, mercredi.

La presse américaine suggère au président de ne pas continuer la conversation, il est douteux que ce conseil soit suivi.

Au Reichstag de Berlin, l'exposé du chancelier a été suivi des déclarations des porte-parole des divers groupes de députés.

Les socialistes supprimeraient volontiers le Conseil fédéral. Mais ils n'osent trop le dire, parce que l'idée fédéraliste est aussi vivace en Allemagne que chez nous.

Les socialistes fédéralistes déclarent inadmissible qu'un député au Reichstag soit en même temps membre du Conseil.

Pour la première fois, le Reichstag sera appelé à émettre un vote de confiance dans le gouvernement. Cela se fera aujourd'hui.

La réforme des institutions de l'empire allemand a eu jusqu'ici pour résultat essentiel d'émanciper le pouvoir civil de la tutelle des autorités militaires.

Le nouveau système fonctionne, quoique toutes les lois qui y faisaient obstacle n'aient pas été rapportées; mais celles qui ne le sont pas encore vont l'être.

cisive, dont le chancelier n'a pas soufflé mot dans son exposé des projets législatifs à l'ordre du jour.

On sait que l'empire allemand est un Etat monarchique fédératif dans lequel un rôle directeur est dévolu à la Prusse.

Dans ce système, le Conseil fédéral est le véritable gouvernement. Il se compose des pléni-potentiaires des Etats confédérés.

Ce corps élabore les lois de concert avec le Reichstag, qui représente le peuple allemand dans son ensemble.

Le Conseil fédéral est, en somme, le collègue des Etats confédérés. Comme l'empire n'existe que par la volonté de ces Etats.

Le Conseil fédéral est, en somme, le collègue des Etats confédérés. Comme l'empire n'existe que par la volonté de ces Etats.

Le Conseil fédéral est, en somme, le collègue des Etats confédérés. Comme l'empire n'existe que par la volonté de ces Etats.

Cependant, le Conseil fédéral est là; il faut compter avec lui, et sa forme et son rôle dérangent considérablement les plans de ceux qui voudraient soumettre l'Allemagne au pur parlementarisme.

Les socialistes fédéralistes déclarent inadmissible qu'un député au Reichstag soit en même temps membre du Conseil.

Aussi les partis populaires modérés se contentent-ils de réclamer que le Conseil fédéral ouvre ses rangs à des représentants du peuple.

Mais les tenants du principe monarchiste et fédéraliste déclarent inadmissible qu'un député au Reichstag soit en même temps membre du Conseil.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Mgr Ruch, évêque de Nancy
Par la mort de Mgr Turinaz, Mgr Ruch, qui était son coadjuteur, devient évêque de Nancy.

Nouvelles diverses

L'amiral von Scheer, chef de l'état-major de la marine allemande, est parti pour le grand-quartier général.

Le gouvernement allemand présentera au Reichstag, vers le milieu de novembre, une nouvelle demande de crédits de guerre au total de quinze milliards.

Le prince Max de Bade, chancelier de l'empire allemand, est atteint d'une légère grippe.

Vers un code pénal suisse

Nous avons vu les phases de l'application du droit pénal jusqu'au jour où le projet a été présenté aux Chambres.

Le projet est divisé en trois livres: le premier traite des délits; le second, des contraventions; quant au troisième, il renferme les dispositions relatives à l'application dans le temps et dans l'espace vis-à-vis des codes pénaux cantonaux.

Le projet a donc adopté la division des infractions en deux catégories: délits et contraventions, tandis que notre code fribourgeois réalise intégralement la division traditionnelle en crimes, délits et contraventions.

La question de la valeur de ces modes de classification a déjà été l'objet de nombreuses discussions. L'argument principal de ceux qui voudraient conserver la division tripartite est sa concordance avec le langage et le sentiment populaire.

On ne saurait méconnaître la valeur de cet argument de forme, surtout si l'on songe que le droit pénal doit être une émanation de la conscience populaire.

Cependant, nous croyons que la division bipartite présente des avantages qui ne sont point négligeables.

Tout d'abord, ce qui importe le plus, même en droit pénal, ce n'est pas la dénomination plus ou moins énergique de l'infraction, mais bien la sanction qui atteint l'infractionnaire.

Ce critère, de nature essentiellement pratique, ne suffit pas à la doctrine; aussi, faute de trouver mieux, cette dernière en est venue à proposer la suppression de la distinction entre crimes et délits.

La critique a examiné également la distinction entre les délits et les contraventions.

Le critère, de nature essentiellement pratique, ne suffit pas à la doctrine; aussi, faute de trouver mieux, cette dernière en est venue à proposer la suppression de la distinction entre crimes et délits.

En matière de contraventions par contre, la peine est encourue par le simple fait d'avoir méconnu une disposition du code pénal.

On a invoqué également en faveur de la division tripartite le fait qu'elle a servi de base à l'organisation judiciaire.

Les dispositions finales traitent de l'abrogation des lois pénales fédérales et des codes cantonaux.

Telles sont les grandes lignes de la structure du projet.

Dans notre canton tout d'abord, le constituant de 1848 partait du principe que les crimes devaient être jugés par la cour d'assises.

En France, d'où la division tripartite vient, la distinction existe théoriquement, mais, en pratique, la Chambre des mises en accusation ne défère aux assises que les crimes les plus graves.

D'ailleurs, au point de vue du droit suisse, la division bipartite n'a pas d'influence directe sur l'organisation des tribunaux.

Aussi, à notre sens, la division bipartite admise par le projet: délits, d'une part, contraventions, de l'autre, doit-elle être accueillie avec satisfaction.

Le livre premier traite des délits, et une partie générale se rapporte à l'application de la loi pénale.

La partie spéciale énumère, en dix-huit chapitres et 190 articles, les divers biens protégés et les actes punissables.

La critique de l'ordre suivi par le législateur dans le classement des diverses infractions a toujours quelque chose d'un peu subtil.

Les contraventions font l'objet du livre deuxième, dont la partie générale se réfère à celle du livre premier.

Le livre troisième contient la détermination des droits cantonaux et du droit fédéral, les principes de l'exécution des peines.

Le législateur réserve expressément en faveur des cantons la procédure et l'organisation judiciaire.

Les dispositions finales traitent de l'abrogation des lois pénales fédérales et des codes cantonaux.

Telles sont les grandes lignes de la structure du projet.

Nous reprendrons, à l'occasion, pour les traiter plus en détail, quelques questions particulièrement actuelles et nous préciserons, en temps voulu, notre position vis-à-vis du projet.

La guerre européenne

L'offensive des Alliés

Journée du 22 octobre

Communiqué français du 23 octobre, à 3 h. après midi:

Sur le front de l'Oise, l'activité des deux armées s'est maintenue vive au cours de la nuit.

Le butin capturé par la 1<sup>re</sup> armée dans les combats des 17 et 18 octobre comprend 81 canons, une centaine de mortiers, de nombreux canons de 37, plus de 700 mitrailleuses.

Sur le front de la Serre, l'ennemi continue à se montrer vigilant et à s'opposer par ses feux de mitrailleuses à nos tentatives de franchir la Serre et la Souche.

Plus à l'est, les Français ont réalisé des progrès entre Nizy-le-Comte et Le Thour. Ils ont fait des prisonniers.

Communiqué allemand du 23, après midi: Groupe d'armées du prince de Bavière.

Des violentes attaques de l'adversaire des deux côtés de Deynze, au nord-est de la ville, ont été repoussées.

Attaques partielles dans la dépression de l'Escaut, des deux côtés de Tournai et de Valenciennes.

Groupe d'armées du kronprinz: Au sud de Marle, nous avons évacué la tête de pont momentanément défendue sur la Serre et la Souche.

Sur l'Aisne, nous avons repoussé une violente attaque de l'adversaire des deux côtés de Nanteuil.

Sur la rive est de l'Aisne, des deux côtés de Vouziers, à l'est d'Olizy, les combats ont pris une assez grande ampleur.

Après une forte artillerie, l'ennemi a attaqué de bon matin entre Terron et Falaise, ainsi qu'entre Olizy et Beaurepaire.

Après-midi également, après une violente préparation d'artillerie, l'ennemi a passé à l'attaque.

Le lieutenant Buchner a remporté sa quarantième victoire aérienne.

Journée du 23 octobre

Communiqué français du 23 octobre, à 11 h. du soir: Grande activité de l'artillerie sur le front de l'Oise.

Entre l'Oise et La Fère, nous avons gagné du terrain au nord de Catillon-du-Temple et porté nos lignes jusqu'à la tisière de Chevreules-Dames.

Plus à l'est, nous avons enlevé un bois énergiquement défendu, au nord de Mesbrecourt et de Richecourt.

Des combats acharnés ont eu lieu, au cours de la journée, sur le front de la Serre et de la Souche.

Entre Olizy et Grandpré, nous nous sommes emparés du moulin de Beaurepaire et nous avons fait des prisonniers.

Entre Olizy et Grandpré, nous nous sommes emparés du moulin de Beaurepaire et nous avons fait des prisonniers.

Entre Olizy et Grandpré, nous nous sommes emparés du moulin de Beaurepaire et nous avons fait des prisonniers.

Rien à signaler sur le reste du front.

Communiqué belge du 23 octobre: Rien à signaler au groupe d'armées des Flandres.

Entre Olizy et Grandpré, nous nous sommes emparés du moulin de Beaurepaire et nous avons fait des prisonniers.





Le commandant du régiment d'infanterie 7 a la douleur de faire part au corps d'officiers du régiment du décès du

**Lieutenant Herbert EGGIS**  
C<sup>te</sup> 111/15

survenu en service actif.

Il prie les officiers de bien vouloir assister à l'arrivée du corps à la gare et aux funérailles qui auront lieu immédiatement après.

Un avis ultérieur indiquera l'heure des funérailles.

**R. I. P.**

Section fédérale des officiers section de Fribourg

Nous avons le regret de faire part du décès du lieutenant d'infanterie

**Herbert EGGIS**  
de la comp. 111/15

mort en service militaire.

Un avis ultérieur indiquera le jour et l'heure des funérailles.

**R. I. P.**

Monsieur et Madame Léon Golliard et leurs enfants, à Mézières; Monsieur Clément Golliard, rév. curé, à Assens; Monsieur et Madame Antonin Chollet et leurs enfants, à Vaulruz; Monsieur et Madame Léon Pythou et leurs enfants, à Berens; Monsieur et Madame Gustave Gobet et leurs enfants, à Progens; Monsieur et Madame Albert Golliard, à Mézières; Mademoiselle Colette Golliard, à Assens; rév. Sœur Marcelle Golliard, à Saint-Ursule, Fribourg; les familles Charrière, à Vaulruz; Alexis Chassot et Edouard Clerc, à Vuisternens-devant-Romont; Jules Barbey, à Avanches; Gobet, à Villariaz, et les familles alliées, ont la très grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur François GOLLIARD**

leur très cher père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé, le mercredi 23 octobre, dans sa 67<sup>me</sup> année, muni de tous les secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Mézières, le samedi, 26 octobre, à 9 h. 1/2 du matin.

**R. I. P.**

Monsieur et Madame Léon Golliard et leurs enfants, à Mézières; Monsieur Clément Golliard, rév. curé, à Assens; Monsieur et Madame Antonin Chollet et leurs enfants, à Vaulruz; Monsieur et Madame Léon Pythou et leurs enfants, à Berens; Monsieur et Madame Gustave Gobet et leurs enfants, à Progens; Monsieur et Madame Albert Golliard, à Mézières; Mademoiselle Colette Golliard, à Assens; rév. Sœur Marcelle Golliard, à Saint-Ursule, Fribourg; les familles Charrière, à Vaulruz; Alexis Chassot et Edouard Clerc, à Vuisternens-devant-Romont; Jules Barbey, à Avanches; Gobet, à Villariaz, et les familles alliées, ont la très grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Walter HESLER**  
receveur des C. F. F., à Morat

leur cher frère, beau-frère et oncle, enlevé à leur affection, après une courte et terrible maladie, hier soir, à l'âge de 33 ans 1/2.

La sépulture a lieu ce jour, à Morat.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

**R. I. P.**

# ÉMISSION

DE

## 14 Millions Francs d'Actions

**PETER, CAILLER, KOHLER**  
Chocolats Suisses, S. A.  
LA TOUR-DE-PEILZ

Le Conseil d'administration de Peter, Cailleur, Kohler, Chocolats Suisses, S. A. a décidé, ensuite d'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 octobre 1918, de porter le capital-actions de la Société de 21 à 35 millions de francs par l'émission de :

**Fr. 14,000,000 en 140,000 actions nouvelles de**  
**Fr. 100, N° 210,001 à 350,000, représentées par**  
**14,000 certificats de 10 titres**

La souscription, entièrement réservée aux actionnaires actuels, a lieu aux conditions suivantes :

1. Le capital-actions est porté à 35 millions, par la création de 140,000 actions nouvelles, au porteur, d'une valeur nominale de 100 fr. chacune, et représentées par 14,000 certificats de 10 titres.
2. L'action nouvelle aura droit au dividende entier qui sera déclaré pour l'exercice 1918.
3. Les actionnaires ont le droit de souscrire au pair 2 actions nouvelles pour 3 actions anciennes.
4. La souscription aux actions nouvelles sera ouverte du **25 octobre au 10 novembre 1918**, aux guichets des banques suivantes :

LAUSANNE :	Banque Fédérale S. A.	VEVEY :	Cuénod, de Gautard et C <sup>ie</sup> .
	Société de Banque Suisse.	MONTREUX :	Banque William Cuénod et C <sup>ie</sup> , S. A.
	Union de Banques suisses.	GENÈVE :	Banque Fédérale, S. A.
	Brandenburg et C <sup>ie</sup> .		Société de Banque Suisse.
	Edmond Chavannes.		Union Financière.
	Morel, Chavannes et C <sup>ie</sup> .		Chensvière et C <sup>ie</sup> .
VEVEY :	Banque Fédérale S. A.		Paccard et C <sup>ie</sup> .
	Banque William Cuénod et C <sup>ie</sup> , S. A.	FRIBOURG :	Banque de l'Etat de Fribourg.

où les souscriptions seront reçues contre présentation d'un bulletin de souscription sur lequel les numéros des actions anciennes seront inscrits par ordre numérique. Les banques se réservent le droit de demander la production des titres si les mêmes numéros sont annoncés plusieurs fois.

5. La libération des actions nouvelles se fera à raison de :  
Fr. 50.— le 15 novembre 1918 ;  
50.— en 1919, lors du paiement du dividende.
6. Quelques actionnaires ayant bien voulu consentir à échanger un certain nombre d'actions anciennes contre des certificats de 10 titres, la Société livrera donc des actions anciennes pour les montants non divisibles par 10.
7. Les actionnaires qui n'auront pas participé à cette émission dans le délai prescrit par le présent prospectus seront déchu de leur privilège.
8. Les frais de timbre présents et futurs sont à la charge de la Société.
9. La Société disposera des actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par la souscription privilégiée des actionnaires, et ces titres seront réalisés au profit de la Société.

LA TOUR-DE-PEILZ, 18 octobre 1918. 5918

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Madame veuve Jean Gougler et ses enfants, Louis, Charles, Florian, Marie, Augusta, Clovis et Cécile, à Chandon, près Léchelles, Fribourg; Mademoiselle Léontine Dupraz, sa fiancée, à Ouchy, et leur nombreuse parenté, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

**Monsieur Joseph GOUGLER**  
instituteur à Bollens

leur fils, frère, fiancé, neveu et cousin, enlevé à leur affection des suites de la grippe, le 23 octobre, à l'âge de 25 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Léchelles.

**R. I. P.**

Monsieur et Madame Alexandre Tornare-Chollet et leurs enfants, Angèle, Julie, Ernest, Jules, Robert, Ferdinand, Jeanne, Louis, Marthe; Madame et Monsieur Charrière-Tornare et leurs quatre enfants et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mademoiselle Bernadette Tornare**

leur très chère fille, sœur, belle-sœur, tante et parente, pieusement décédée à Charmey, le 23 octobre, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 32 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu vendredi, 25 octobre, à 9 h. 1/2.

**R. I. P.**

Monsieur et Madame Charles Hæslér et leurs enfants, à Morat; Monsieur Fritz Hæslér et ses enfants, à Granges; Madame et Monsieur E. Wahlen-Hæslér, à Paris; Monsieur et Madame Paul Hæslér et leurs enfants, à Fribourg; Monsieur et Madame Otto Hæslér et leurs enfants, à Morat; Madame et Monsieur Spinelli-Hæslér et leur enfant, à Morat; Monsieur et Madame Franz Hæslér et leurs enfants, à Cerfier, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Walter HESLER**  
receveur des C. F. F., à Morat

leur cher frère, beau-frère et oncle, enlevé à leur affection, après une courte et terrible maladie, hier soir, à l'âge de 33 ans 1/2.

La sépulture a lieu ce jour, à Morat.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

**R. I. P.**

**D' SCROUWEY**  
au Mouret  
absent

**JEUNE FILLE**

On demande jeune fille honnête et sérieuse désirant s'initier à tous les travaux d'un ménage soigné. Bons gages. Entrée tout de suite.

S'adresser à M<sup>me</sup> Albertine BUTTY, à Estavayer-le-Lac.

**Sténo-Dactylographe**

diplômée et ayant de la pratique, demande place. — Adresser offres sous T 4747 L à Publicitas S. A., Lausanne. 5919

**Fille honnête**

est demandée pour les travaux du ménage. Bons gages à personne expérimentée. — S'adresser : Pension Hussard, place de la gare, 38.

**ON DEMANDE**  
une bonne cuisinière remplaçante

pour quelques mois. Petit ménage soigné. — Bons gages. 5874

S'adresser par écrit sous P 6252 F, à Publicitas S. A., Fribourg.

**On demande tout de suite, un bon**  
**affûteur**

à la Soterie G. Périsse, à Ursy. 5938

**A VENDRE**  
un beau potager émaillé, trois trous, ainsi qu'un linoléum et un lit complet. 5935

S'adr. au T. 13, rue du Progrès, Beaufort.

**Chauffe-Bain**

un à bois et un à gaz, demandés d'occasion. Offres et prix sous chiffres J 4694 L à Publicitas S. A., Fribourg.

**SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS**  
Section de Fribourg

Cours de perfectionnement : Français, anglais, allemand, italien, comptabilité, correspondance commerciale, sténographie.

Les inscriptions pour ces cours sont encore reçues jeudi et vendredi soir, 24 et 25 octobre, de 8 à 9 heures, à l'Hôtel du Faucon, 1<sup>er</sup> étage.

— Les dames sont également admises. —

**Vente de valeurs**

Le greffe du tribunal de la Sarine vendra aux enchères publiques, vendredi 25 octobre, à 10 h., à son bureau : 1 obligation à lot du Crédit foncier de France de 150 fr., 2 obligations à lot de 250 fr. du Crédit foncier égyptien. P 6184 F 5895

Fribourg, le 21 octobre 1918.

L. Poffet, greffier.

**Bureau fiduciaire**  
**Louis RENEVEY**

Docteur en droit et licencié ès-sciences commerciales

**Pont-Suspendu, 79. — Téléph. 4.33**

Compte de chèques N° 11a 278

**FRIBOURG**

Consultations et expertises commerciales et financières. — Conseils juridiques sur toutes les difficultés courantes. — Gérances de capitaux et de tous biens meubles et immeubles. — Prêts. — Renseignements et recours en matière d'impôts. — Recouvrement avec le minimum de frais. — Représentation dans poursuites, faillites et concordats. — Constitution de tribunaux arbitraux et solution à l'amiable de tous litiges. — Sauvegarde de droits successoraux en Suisse et à l'étranger. — Testaments. — Exécution testamentaire. — Etablissement et révision de comptabilités, inventaires et bilans. — Constitution, administration, liquidation et représentation de sociétés et maisons commerciales en Suisse et à l'étranger. — Représentations commerciales. — Organisation d'entreprises commerciales et industrielles. — Conseils en matière d'assurances-vie, accidents, maladie, et contre dégâts. — Discretion absolue. 5645-1192

**Vente de domaine**

Le lundi 25 octobre 1918, à 1 heure après midi, dans une salle particulière de l'auberge, la commune de Noréaz vendra aux enchères publiques, son domaine des Escheseby, de la contenance d'environ 130 pusses de terre cultivable, environ 13 pusses de forêt avec les bâtiments suivants :

1. Maison d'habitation avec deux granges et trois écuries.
2. Une parcelle d'une maison d'habitation et cave en copropriété avec l'horlie Bargy.
3. Une grange av. d'une écurie.
4. Une grange avec machine à battre, moteur électrique et cave voutée.
5. Une grande porcherie, four et bûcher, fontaine intarissable. Eventuellement il sera mis en vente le bloc, soit le domaine d'environ 130 pusses et 23 pusses de forêt.

Les mises annoncées pour le lundi 14 octobre sont renvoyées au lundi 28 octobre 1918.

Contre vos Rhumes, Toux, Catarrhes n'exigez, n'acceptez que le

**GOUDRON BURNARD** produit éprouvé 30 ANS DE SUCCÈS 1 fr. 80 dans toutes les pharm.

**Jos. PILLER**  
Docteur en droit, Avocat

a ouvert son étude

**8, GRAND'RUE - FRIBOURG**

Consultations, Représentation devant tous tribunaux, — Recouvrements —

**Avant l'hiver**

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

**THÉ BÉGUIN**

le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de l'hiver. En outre :

- II GUÉRIT les dartres, démangeaisons, boutons, clous, eczémas, etc.
- II FAIT DISPARAITRE constipation, vertige, migraines, diarrhées d'été, etc.
- II PARFAIT LA GUÉRISON des ulcères, varicosités, jambes ouvertes, etc. 5084-1086
- II COMBAT avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte, 1 fr. 80 dans toutes les pharmacies. — Fribourg : Bourghnecht et Gottrau, Lapp.

**ANTI-GRIPPE ESPAGNOLE**

Extrait du communiqué de la Policlinique Médicale (Journal de Genève du 27 juillet 1918) : « Comme on admet que l'infection se fait surtout par les voies respiratoires, on fera bien de procéder à des lavages fréquents de la bouche et à des gargarismes antiseptiques. Dans ce but, on emploiera... de l'Alcool de Menthe (une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau)... »

Depuis plus de 40 ans, le meilleur antiseptique de la bouche est :

**L'ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE**

Mode d'emploi : Eau de toilette antiseptique. Dentifrice soir et matin. Gargarisme après chaque repas et le plus souvent possible suivant l'avis de docteurs. Boisson stomacale, digestive et rafraîchissante; consultez le prospectus. Prix en Suisse : Fr. 1.75 et 2.50 le flacon. P 30163 X 5881

**Grippe, Influenza**

Catarrhe, aff. pulmonaires

prescrit par les médecins

**Siroline Roche**

Dans toutes les pharmacies

**A REMETTRE**

tout de suite bon commerce de denrées coloniales, dans principal rue de Fribourg. Pas de concurrence voisine. Reprise : environ 6000 fr.

On louerait éventuellement le magasin pour un autre commerce.

S'adr. sous P 6260 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A VENDRE**

dans la banlieue de la ville de Fribourg, une jolie petite propriété comprenant maison d'habitation (5 chambres et cuisines), puits, hangar et jardin bien ensoleillé. Adresser les offres à M. Alph. Bourghnecht, notaire, à Fribourg.

**SOUFFREZ-VOUS**

de Rhume, Douleurs, Rhumatismes, Lumbago, Maux de gorge, Torticolis, etc.

appliquez sur votre mal, avant qu'il ait pu s'aggraver, un bon paquet de

**THERMOGÈNE**

Remède sûr, facile, prompt, n'imposant aucun repos ni régime. Appliquez la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

**REFUSEZ**

toute imitation en contrefaçon de THERMOGÈNE, comme vous refuserez une fausse pièce de monnaie.

La Boîte (hauss. provisoire) : Fr. 2.—

Toutes pharmacies.

**D' L. CHOQUARD**  
Médecin-chirurgien

reçoit tous les jours, de 2 à 4 heures (dimanche excepté)

à Beaufort, Route de Villars, N° 1

TELEPHONE 686

Avant de faire votre commande, il est dans votre intérêt de demander notre catalogue.

A qualité égale, toujours meilleur marché

**Chaussures Modernes S. A.**

J. Marty, gérant

**FRIBOURG**

**Chauffage central**

**Albert BLANC**  
La Prairie, 55, Pérolles

TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS

**Soudure autogène**

Téléphone 5.77 Téléphone 5.77

**A LOUER**

sur la route de la Glâne, appartenant avec jardin. 4944

S'adresser : rue du Temple, 15.

**JE DEMANDE**  
pâtisse enregistrée

(Nationale) en bon état. Offres avec description exacte sous chif. K 3765 Z à Case postale 21118, à Fribourg. 4854